

Les négociations en cours au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) sont l'une des voies qu'on peut envisager pour cette libéralisation. L'AGCS, qui est en application depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC du commerce en 1995, constitue le premier ensemble de règles multilatérales et exécutoires à régir ce secteur immense du commerce.

Négociations en cours sur l'AGCS

Le Canada doit pouvoir compter sur des règles multilatérales exécutoires en matière de commerce des services. Ces règles facilitent l'accès aux marchés étrangers pour les services canadiens tout en offrant aux consommateurs canadiens un choix plus large de services de qualité à des prix compétitifs. L'AGCS, comme de nombreux autres accords internationaux auxquels le Canada est partie, est un instrument par lequel celui-ci exerce sa souveraineté et qui permet aux Canadiens d'influencer la conduite des affaires internationales.

L'AGCS prescrivait l'ouverture de nouvelles négociations au plus tard en janvier 2000. Ces négociations se déroulent dans le cadre de réunions spéciales du Conseil du commerce des services, dont la première a eu lieu le 25 février 2000. Jusqu'à maintenant, les négociations n'ont pas porté sur des questions de fond, mais plutôt sur les modalités et le mandat d'examiner les règles dans le contexte de certains programmes de travail.

Parmi les questions à examiner lors des négociations, citons les secteurs et les marchés présentant un intérêt pour les exportateurs canadiens, les obstacles actuels ou en puissance à la vente de services canadiens sur des marchés ou à des clients étrangers, l'élargissement de l'accès aux pays de destination les plus importants des services canadiens et l'accessibilité pour les consommateurs canadiens à des services de qualité à des prix compétitifs. En tant qu'exportateur important de services, le Canada s'efforcera d'obtenir l'adoption de règles multilatérales exécutoires propres à élargir l'accès aux marchés étrangers pour les fournisseurs canadiens de services. De plus, le Canada s'efforcera, en collaboration avec les autres membres de l'OMC, d'accroître la transparence et la clarté de l'Accord afin d'en faciliter l'utilisation.

Le Canada fera pression afin d'obtenir l'élargissement de l'accès aux marchés pour les fournisseurs de services, notamment de services aux entreprises, de même que ceux de services professionnels, financiers, de télécommunication, informatiques, environnementaux et de transport. Il y a cependant certains secteurs nationaux de services dont nous n'avons peut-être guère intérêt à rechercher la libéralisation. Le gouvernement canadien entend s'en tenir à son objectif, clairement et depuis longtemps défini, de conserver au Canada sa liberté d'action dans certains secteurs clés de services tels que la santé, l'éducation et la culture.

Les négociations ouvertes au titre de l'AGCS soulèvent des questions complexes, et nous n'en sommes encore qu'à la première étape. En vue des négociations, les membres de l'OMC, et le Canada en particulier, ont entrepris des consultations auprès de parties intéressées représentant un large éventail de milieux afin de cerner les intérêts et les objectifs de négociation. Le gouvernement fédéral continuera pendant les négociations à consulter largement le secteur privé canadien et les autres intéressés, avec la participation des provinces, afin de faire en sorte que les positions du Canada expriment les intérêts de l'ensemble des Canadiens.

Services financiers

De nombreuses institutions financières canadiennes sont actives depuis longtemps sur les marchés étrangers. En tant qu'intermédiaires, elles ont pour ainsi dire voyagé dans les bagages des usagers de leurs services, lesquels étaient souvent de gros exportateurs ou des entreprises possédant des installations de production importantes à l'étranger. Ajoutons à cela que leurs opérations internationales leur ont permis de croître en dépit de la maturité du marché financier canadien. En fait, les opérations étrangères des banques et sociétés d'assurance-vie canadiennes représentent plus de 40 p. 100 de leurs résultats.

L'Accord de l'OMC sur les services financiers, conclu en 1997, est entré en vigueur en 1999. Les questions relatives aux services financiers figurent au programme du cycle de négociations en cours au titre de l'AGCS, où notre priorité est d'obtenir l'élargissement et l'approfondissement des engagements de nos partenaires commerciaux en matière d'accès aux marchés. Les marchés présentant le plus d'intérêt pour les institutions financières canadiennes demeurent les États-Unis et l'Asie du Sud-Est, et dans une moindre mesure l'Amérique